

ADOPTION

September / septembre 2016

(F)



## **DRAFT AGENDA**

*proposed by the Permanent Bureau*

\* \* \*

## **PROJET D'ORDRE DU JOUR**

*proposé par le Bureau Permanent*

*Document of September 2016 for the attention  
of the October 2016 meeting of the Working Group on  
Preventing and Addressing Illicit Practices in Intercountry Adoption*

*Document de septembre 2016 à l'attention  
de la réunion d'octobre 2016 du Groupe de travail sur la  
prévention des pratiques illicites en matière d'adoption internationale  
et la manière d'y remédier*

Churchillplein 6b, 2517 JW The Hague - La Haye | The Netherlands - Pays-Bas  
☎ +31 (70) 363 3303 📠 +31 (70) 360 4867 | secretariat@hcch.net | www.hcch.net

Asia Pacific Regional Office - Bureau régional Asie-Pacifique | S.A.R. of Hong Kong - R.A.S. de Hong Kong | ☎ +852 2858 9912  
Latin American Regional Office - Bureau régional Amérique latine | Buenos Aires | Argentina - Argentine | ☎ +54 (11) 4310 8372

**RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL  
SUR LA PRÉVENTION DES PRATIQUES ILLICITES EN MATIÈRE D'ADOPTION  
INTERNATIONALE ET LA MANIÈRE D'Y REMÉDIER**

***du 13 au 15 octobre 2016***

**PROJET D'ORDRE DU JOUR PRÉLIMINAIRE**

La réunion des experts se tiendra dans les locaux du Bureau Permanent de la Conférence de La Haye (Churchillplein 6b, La Haye) du jeudi 13 au samedi 15 octobre 2016.

Ce projet d'ordre du jour proposé par le Bureau Permanent respecte la structure de la Note préparée par celui-ci en juillet 2016 en vue de cette réunion du Groupe de travail. Il prend également en considération les travaux précédents réalisés par le Groupe, à l'instar du Document de réflexion de 2012 sur la « *Coopération entre les Autorités centrales afin de développer une approche commune en vue de prévenir et de remédier aux pratiques illicites en matière d'adoption internationale* » et la Fiche de synthèse No 3 intitulée « *Prévenir les pratiques illicites en matière d'adoption et y remédier* » préparée par le Bureau Permanent en vue de la réunion de la Commission spéciale de juin 2015 sur le fonctionnement pratique de la Convention Adoption internationale de 1993. Les Conclusions et Recommandations pertinentes des réunions de la Commission spéciale de 2010 et 2015 ont également été prises en compte.

Le Bureau Permanent propose d'entamer la réunion par une discussion ouverte portant sur les objectifs de celle-ci et sur ce qu'il est envisageable de réaliser au cours des trois prochains jours.

Les experts pourraient souhaiter soulever d'autres questions ; le présent ordre du jour sera par conséquent respecté avec une certaine flexibilité et pourra subir des modifications au cours de la réunion.

Il est proposé que la séance du jeudi 13 octobre commence à 14 h et se termine à 18 h, que celle du vendredi 14 octobre commence à 9 h et se termine à 18 h, avec une pause déjeuner entre 13 h et 14 h 30 et que celle du samedi 15 octobre commence à 9 h et se termine au plus tard à 13 h 30.

***Jeudi 13 octobre 2016 – jour 1***

14 h

**Ouverture de la réunion**

Observations liminaires de M. Christophe Bernasconi, Secrétaire général de la Conférence de La Haye de droit international privé

**Élection d'un Président**

**Présentation des experts composant le Groupe de travail**

**Organisation interne**

**Présentation du projet d'ordre du jour et adoption de l'ordre du jour**

**Bref aperçu des travaux de la Conférence de La Haye dans le domaine des pratiques illicites en matière d'adoption internationale**

Présentation du mandat confié en 2016 par le Conseil sur les affaires générales et la politique de la Conférence, des documents sur le sujet et des objectifs du Groupe :

- Meilleure compréhension de la manière dont les pratiques illicites surviennent, de la manière de les identifier et de les prévenir et des mesures efficaces à adopter lorsque celles-ci se produisent.
- Élaboration de conseils pratiques pour les États confrontés à ces problèmes.

### **Table ronde consacrée aux objectifs de la réunion**

Réflexion :

- Quelles sont les attentes des experts vis-à-vis de ce Groupe de travail ?
- De quelle manière peut-on satisfaire ces attentes ?

Quelles sont les expériences des États en termes de pratiques illicites ?

- Existe-t'il une interprétation commune de ce qui constitue des pratiques illicites dans ce contexte ?
- Exemples de pratiques illicites les plus endémiques

Travaux du Groupe – examen préliminaire :

- Que peut faire le Groupe de travail pour aider concrètement les États dans la prévention des pratiques illicites et la manière d'y remédier ?
- Quel(s) devrai(en)t être le(s) produit(s) final(ux) du Groupe de travail ?
- Comment la Conférence de La Haye peut-elle se coordonner de manière plus effective avec les États et les autres organisations actives dans le domaine ?

16 h Pause-café

#### **16 h 15 Objectif 1 : Utilisation d'une terminologie harmonisée**

Un accord sur une **terminologie harmonisée** pourrait minimiser les malentendus éventuels et contribuer aux efforts visant à venir à bout des pratiques illicites :

- Y-a-t'il d'autres notions qu'il conviendrait, selon les experts, de définir et d'insérer dans le Glossaire ?

#### **Objectif 2 : Renforcer la coopération en vue de prévenir les pratiques illicites et d'y remédier**

**Renforcer la coopération**, à la fois aux niveaux interne au sein des États et externe entre eux, en particulier entre les États d'origine et d'accueil dans le cadre d'une adoption internationale spécifique, représente une étape pratique à entreprendre.

- Quels sont les mécanismes de coopération existants et de quelle manière peuvent-ils être améliorés ?
- Quels autres mécanismes pourraient être envisagés en vue d'une coopération plus robuste et d'un échange régulier d'informations -
  - **au niveau interne** dans les États, par exemple en sollicitant des informations précises sur les tendances, en menant des campagnes de sensibilisation.
  - **au niveau externe** entre les États, par exemple en désignant des points de contact spécifiques, en organisant régulièrement des réunions informelles.
- Quelles recommandations le Groupe de travail peut-il formuler sur ce point ? Quel serait son rôle dans l'amélioration de la coopération ?

**Informé le public** : De quelle manière les informations pertinentes pourraient être transmises aux futurs parents adoptifs, aux parties prenantes et au public en général ? Le cas échéant, quel serait le rôle du Groupe de travail ?

18 h Fin de la séance

19 h Dîner informel (à confirmer)

**Vendredi 14 octobre 2016 – jour 2**

9 h **Objectif 3 : Créer un environnement dans lequel les risques de pratiques illicites sont réduits**

La création d'un **environnement dans lequel les risques de pratiques illicites sont réduits** constitue un moyen envisageable de prévenir ces dernières :

- Quels types d'activités, bien que n'étant pas illicites en soit (Voir Table ronde sur les pratiques illicites du jour 1), impliquent un risque en ce qu'elles pourraient faciliter ou promouvoir des pratiques illicites ?
- Des exemples d'activités à risques peuvent comprendre les adoptions réalisées en dehors du cadre de la Convention ; la concurrence entre les États d'accueil ; la concurrence entre les organismes agréés en matière d'adoption ; etc.
- Quelles mesures pourraient être prises afin de créer un environnement dans lequel les risques de pratiques illicites seraient réduits ?

11 h 15 Pause-café

11 h 30 **Objectif 4 : S'assurer que l'adoption est réalisée dans l'intérêt supérieur de l'enfant**

Une autre manière de prévenir les pratiques illicites est de s'assurer que les adoptions sont réalisées dans **l'intérêt supérieur de l'enfant** :

- Considérant que la détermination de l'« intérêt supérieur » de l'enfant peut varier, certains critères minimums pourraient-ils être dégagés dans le cadre de l'examen visant à établir si l'adoption internationale répond aux standards de l'« intérêt supérieur » ?
- Quels sont les indicateurs clés permettant d'établir si l'intérêt supérieur de l'enfant a bien été respecté ?

13 h Pause déjeuner

14 h 30 **Objectif 5 : Reconnaître les pratiques illicites lorsqu'elles surviennent**

La reconnaissance dans les meilleurs délais de la survenance de pratiques illicites est essentielle :

- Comment améliorer la *vigilance* des autorités gouvernementales afin de les aider à discerner les activités illicites ?
- Quel type de *système de surveillance*, notamment un registre de plaintes, pourrait se révéler utile ?
- Serait-il possible de *répertorier* dans un catalogue des exemples de pratiques illicites et de mesures adoptées par le passé pour y remédier. Puis de partager ces informations avec les futurs parents adoptifs, les parties prenantes, les autorités publics et le public en général ?

**Objectif 6 : Réagir de manière effective aux pratiques illicites qui surviennent dans des cas spécifiques et améliorer les réponses à l'égard des victimes**

Une fois qu'une pratique illicite est intervenue, une **réponse efficace** est nécessaire, y compris eu égard aux victimes de telles pratiques :

- Serait-il possible de mettre en place une *procédure commune* pour répondre aux pratiques illicites ?
- Quels éléments pourraient-ils être inclus dans une telle procédure, par exemple, une liste d'étape à suivre ; des propositions de mesures selon l'étape atteinte dans le processus d'adoption ; la fourniture de services, de conseils et l'apport d'un soutien aux victimes ; envisager des actions contre les autorités et organes pertinents ?

16 h 15 Pause-café

16 h 30 **Objectif 7 : Tenir compte de manière effective des caractéristiques générales des pratiques illicites**

Envisager des moyens de faire face aux **caractéristiques générales des pratiques illicites** :

- Lorsque des problèmes chroniques de pratiques illicites en matière d'adoption internationale ont été remarqués dans un État déterminé, quelles ont été les réponses adoptées par cet État et par d'autres États ? Ces mesures se sont-elles révélées efficaces ?
- Quelles ont été les réponses apportées en matière de caractéristiques générales des pratiques illicites par le droit pénal interne des États ? Ces réponses ont-elles abouties à des poursuites pénales ?

18 h Fin de la séance

**Samedi 15 octobre – jour 3**

9 h **Objectif 8 : Élaborer une panoplie d'outils complète**

Le Groupe de travail pourrait évoquer l'utilité d'**élaborer une panoplie d'outils** qui consisterait en des conseils étape par étape, formulés de manière concise et facile d'accès :

- L'élaboration d'une panoplie d'outils serait-elle utile aux États ? Dans l'affirmative, de quelle manière celle-ci devrait-elle être structurée ? Quelles en seraient les modalités d'élaboration ?

10 h 45 Pause-café

11 h **Prochaines étapes**

Cette séance est réservée à l'approbation par le Groupe de travail d'un **rapport à l'attention du Conseil** sur les affaires générales et la politique portant sur les discussions survenues au cours de la réunion et les **prochaines étapes** proposées (y compris les priorités, un calendrier et les ressources).

13 h 30 Clôture de la séance au plus tard à 13 h 30